



**Conseil
médical unique**

CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA GRANDE COURONNE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

CONSEIL MÉDICAL UNIQUE

Bordereau de saisine pour la formation plénière et restreinte

Date de saisine :

Informations concernant le contact dans la collectivité

Nom de la collectivité :

Affaire suivie par :

Email :

Téléphone :

Informations concernant l'agent

Nom d'usage :

Nom patronymique (nom de naissance) :

Prénom :

Date de naissance : N° de sécurité sociale :

Adresse personnelle :

.....

.....

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Email :

Filière : Catégorie :

Grade :

Fonctions :

Service :

Statut :

Stagiaire Titulaire CNRACL

Titulaire IRCANTEC Contractuel, depuis le :

Date de la première nomination stagiaire :

Temps de travail de l'agent dans la collectivité : heures par semaine

Autre collectivité employeur :

Nom du médecin du travail qui suit l'agent :

Adresse :

.....

.....

Date du dernier avis rendu par le Conseil médical :

En formation plénière, le :

En formation restreinte, le :

Objet de la saisine du Conseil médical

- Octroi de la première période du CLM/CLD/CGM
- Prolongation du CLM/CLD/CGM à l'épuisement des droits à plein traitement
- Réintégration à l'expiration des droits au CLM/CLD/CGM
- Réintégration à l'expiration d'une période du CLM/CLD accordée d'office (ou au fonctionnaire soumis aux conditions de santé particulière)
- Octroi, prolongation et réintégration suite à la disponibilité d'office
- Reclassement
- Contestation de l'avis du médecin agréé en date du dans le cadre de l'octroi et renouvellement des congés de maladie
- Contestation de l'avis du médecin agréé en date du dans le cadre de gestion du temps partiel thérapeutique
- Contestation de l'avis du médecin agréé en date du dans le cadre du contrôle du CMO/CLM/CLD
- Contestation de l'avis du médecin agréé en date du relative à la prise en charge des arrêts et soins imputables au service (CITIS)

- Imputabilité au service d'un accident de service/accident de trajet en date du
- Imputabilité au service d'une maladie en date du
- Imputabilité de la rechute à l'accident/maladie en date du reconnus imputables
- Retraite pour invalidité
- Allocation temporaire d'invalidité - ATI (octroi, révisions, contestations du taux proposé par un médecin agréé dans l'expertise du
- Autres (à préciser en référence à l'art. 5 et 5-1 du décret n° 87-602 du 30 juillet 1987)

Relevé des congés déjà obtenus pour raison de santé

Type de congés	Dates
Maladie ordinaire <i>(sur les 12 derniers mois)</i>	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
Congé de longue maladie <i>(congé grave maladie si l'agent relève du régime général)</i>	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
Congé de longue durée <i>(sur l'ensemble de la carrière)</i>	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
Disponibilité d'office	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
Congé accident de service/ trajet/ maladie professionnelle (CITIS)	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
Temps partiel thérapeutique <i>(sur l'ensemble de la carrière)</i>	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au
	Du au

Pour plus de détails ou pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter :

Pour les collectivités du département des Yvelines : **01 39 49 70 28 / conseil.medical78@cigversailles.fr**

Pour les collectivités du département de l'Essonne : **01 39 49 70 38 / conseil.medical91@cigversailles.fr**

Pour les collectivités du département du Val d'Oise : **01 39 49 70 46 / conseil.medical78@cigversailles.fr**

Pour les collectivités et établissement à compétence interdépartementale :

01 39 49 70 60 / conseil.medicalIDF@cigversailles.fr

Permanence téléphonique de 8h30 à 12h30 du lundi au vendredi

